



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, Mme Séverine GOSSELIN, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Michel MATHISSART, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Michel DAGBERT, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Maryse JUMEZ, M. Philippe MIGNONET.

APPEL À PROJETS "MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES" 2026

(N°2026-196)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-9 et L.1111-10 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, son article L.121-2 ;

Vu la loi n°2014-173 du 21/02/2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
Vu le décret n°2023-1314 du 28/12/2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
Vu la Circulaire interministérielle n°CAB/2015/94 NOR : ETSD1507044C du 25/03/2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi ;
Vu la délibération n°2026-56 du Conseil départemental en date du 30/03/2026 « Lancement de l'appel à projets "Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants quartiers prioritaires" 2026 » ;
Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;
Vu la délibération n°2022-12 du Conseil départemental en date du 24/01/2022 « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active - Lancement de l'appel à projet 2022 » ;
Vu la délibération n°2019-148 de la Commission Permanente en date du 13/05/2019 « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 01/06/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, les subventions pour un montant total de 774 416,80 €, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires » 2026, aux 42 communes et pour les opérations reprises au tableau en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

Les conditions et modalités de mise en œuvre des subventions visées à l'article 1 sont reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-515F02	2041481//90515, 2041482//90515	Fonds de soutien aux quartiers et communes urbaines prioritaires	6 000 000,00	774 416,80

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 72 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Subventions proposées dans le cadre de l'Appel à projets "modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires" 2026

Territoire	Numéro dossier	Commune	QPV concerné	Nom du projet	Plafond de subvention / commune	Budget total HT éligible du projet	Subvention accordée	Taux de subvention accordée
Arrageois	2026-12	Achicourt	Quartiers Quatre As Cheminot Jean Jaurès Moulin Hacart	Acquisition d'un self et de mobilier pour aménager la salle de restauration scolaire de l'école élémentaire Jean Macé	7 994,00 €	34 516,28 €	7 994,00 €	23,16%
	2026-27	Saint-laurent-Blangy	Quartier Chanteclair - Cévennes	Installation d'une cloison acoustique, réfection des sols, des peintures, des plafonds et acquisition de mobilier dans les espaces partagés de l'école maternelle Paul Langevin et la crèche "les Capucines"	3 071,00 €	15 028,20 €	3 071,00 €	20,43%
	2026-33	Arras	Quartiers Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart Bonnettes - Saint-Pol - Baudimont Blancs-Monts - Hochettes Saint-Michel Goudeband	Réhabilitation intérieure d'un local du centre social Alfred Torchy (sols, plafonds, murs, électricité et plomberie et remplacement d'une porte), et acquisition de mobiliers pédagogiques dont des Ecrans Numériques Interactifs pour équiper des classes des écoles Badinter, Molière, Derôme, Rouquié et Pasteur	60 609,00 €	78 047,01 €	60 609,00 €	77,66%
Artois	2026-03	Calonne-Ricouart	Quartier des Cités 6 et 30	Aménagement en "design actif" d'un terrain en friche : installation de terrains de pétanque, achat et pose de mobilier	12 172,00 €	16 928,00 €	12 172,00 €	71,90%
	2026-13	Bruay-la-Buissière	Quartiers Le Centre Coteau du Stade Parc-Cité 34 Terrasses-Basly	Construction d'un préau dans la cour de l'école maternelle Brassens, pose de peinture opacifiante sur les fenêtres et acquisition de mobiliers dans les écoles maternelles Saint-Exupéry, Faure et Brassens et les groupes scolaires Marmottan, Pasteur, Basly et Jean Jaurès	48 705,00 €	59 400,00 €	47 520,00 €	80,00%
	2026-19	Béthune	Quartier Du Mont Liébaut	Remplacement de la porte d'entrée du groupe scolaire Victor Hugo et pose de filtres de protection solaire sur les fenêtres du groupe scolaire Victor Hugo et de la crèche "les petites firmousses"	36 784,00 €	13 512,83 €	10 810,26 €	80,00%
	2026-20	Barlin	Quartier du Regain	Aménagement avec mise aux normes des sanitaires de l'école primaire Dunant-Barbusse	11 916,00 €	35 502,00 €	11 916,00 €	33,56%
	2026-21	Divion	Quartier Coteau Du Stade Parc-Cité 34	Implantation d'une piste d'éducation à la sécurité routière dans la cour de l'école Joliot-Curie	7 091,00 €	8 900,00 €	7 091,00 €	79,67%
	2026-22	Haillicourt	Le Centre	Acquisition d'Ecrans Numériques Interactifs et d'ordinateurs portables pour équiper des classes de l'école élémentaire Emile Basly	3 100,00 €	4 998,34 €	3 100,00 €	62,02%
	2026-26	Noeux-les-Mines	Terre-Noeue	Acquisition de mobilier pour le "Lieu d'Accueil des Jeunes"	9 393,00 €	14 806,58 €	9 393,00 €	63,44%
	2026-32	Houdain	Le Haut D'Houdain	Rénovation des plafonds des classes et remplacement des radiateurs de la salle de motricité de l'école maternelle Copernic	15 808,00 €	21 272,78 €	15 808,00 €	74,31%
	2026-34	Auchel	Quartier Rimbart	Remplacement partiel des menuiseries de l'école maternelle Matisse	26 418,00 €	34 260,00 €	24 418,00 €	71,27%
	2026-39	Beuvry	Renaissance	Aménagement de la zone de débarrassement du restaurant scolaire de l'école maternelle Colette	7 342,00 €	8 965,00 €	7 172,00 €	80,00%
Audomarois	2026-15	Aire-sur-la-Lys	Centre Historique	Rénovation du sol de la salle de crèche à l'école maternelle du centre et remplacement d'une porte de service à l'école primaire du centre (Danne)	9 917,00 €	12 270,00 €	9 816,00 €	80,00%
	2026-28	Arques	Saint-Exupéry - Léon Blum	Acquisition de mobilier pour le groupe scolaire Albert Camus	2 651,00 €	3 732,00 €	2 650,00 €	71,01%
	2026-29	Longuenesse	Saint-Exupéry - Léon Blum	Travaux de peinture et changement des sols du premier étage dans les classes et les parties communes de l'école Georges Sand, et acquisition de mobilier pour les écoles Georges Sand et Léon Blum	15 546,00 €	49 223,54 €	15 546,00 €	31,58%

Territoire	Numéro dossier	Commune	QPV concerné	Nom du projet	Plafond de subvention / commune	Budget total HT éligible du projet	Subvention accordée	Taux de subvention accordée
Bouloonnais	2026-01	Boulogne-sur-Mer	Quartiers Chemin Vert-Beaurepaire-Malborough Centre-ville Résidences Sud du Bouloonnais	Végétalisation des cours des écoles maternelles Grimm-Andersen et Victor Duruy, et des écoles primaires Bucaille, Duchenne-Quinet, Michelet et Femeiland, et aménagement des espaces en mobilier et jeux variés : mur d'escalade, jeux d'adresse et tracés au sol	67 904,00 €	241 836,10 €	67 904,00 €	28,08%
	2026-05	Marquise	Quartier du Mieux Etre	Petits travaux d'étanchéités avec réfection d'un chéneau de toiture de l'école élémentaire Pierre Mendès-France	7 854,00 €	12 958,00 €	7 854,00 €	60,61%
	2026-07	Outreau	Des résidences Sud du Bouloonnais	Rénovation des sols des salles de classe, des couloirs, de la bibliothèque et de la salle d'activité du groupe scolaire Pauline Kergomard-Jean Macé	15 126,00 €	46 181,91 €	15 126,00 €	32,75%
Calais	2026-09	Le Portel	Des résidences Sud du Bouloonnais	Travaux de rénovation de cages d'escalier et remplacement d'une porte de sortie de secours au sein du groupe scolaire Curie-La Fontaine	17 358,00 €	20 927,49 €	16 741,90 €	80,00%
	2026-16	Saint-Martin-Boulogne	Chemin Vert - Beaurepaire - Malborough	Création d'un préau dans la cour de l'école maternelle Anne Franck	6 701,00 €	42 990,00 €	6 701,00 €	15,59%
	2026-08	Calais	Beau Marais	Réhabilitation des revêtements de sol des salles de classe, de l'espace informatique et de la bibliothèque du groupe scolaire Saint Eupéry	89 813,00 €	118 952,50 €	89 813,00 €	75,50%
Lens-Hénin	2026-04	Bully-les-Mines	Cité Des Brebis	Acquisition de matériel informatique (ENI, snoezelen), remplacement des stores, et acquisition de vélos, de casques, de bancs, d'une table et d'un chaise permettant l'inclusion d'un élève, au sein des écoles maternelle La Fontaine et élémentaires George Sand et Jean Zay	7 417,00 €	9 505,47 €	7 417,00 €	78,03%
	2026-06	Mazingarbe	3 Cités	Traitement des murs et des plafonds par la mise en place de boiseries, de revêtements de sols et de revêtements muraux dans l'espace périscolaire de l'école maternelle Pauline Kergomard	12 114,00 €	16 016,73 €	12 114,00 €	75,63%
	2026-10	Rouvroy	Nouméa	Remplacement partiel des menuiseries du rez-de-chaussée de l'école élémentaire Paul Vaillant-Couturier	17 626,00 €	24 259,55 €	17 626,00 €	72,66%
Lens-Hénin	2026-11	Sains-en-Gohelle	Cité 10	Rénovation des peintures des salles de classe et acquisition de mobilier pour la future classe de maternelle "grande section" au sein de l'école primaire Curie	9 253,00 €	11 969,00 €	9 253,00 €	77,31%
	2026-17	Liévin	Blum - Salengro - 109	Acquisition de mobiliers modulables pour aménager des classes des écoles maternelle et primaire du groupe scolaire Jean Jaurès ainsi que la garderie périscolaire	73 760,00 €	126 323,62 €	73 760,00 €	58,39%
	2026-18	Wingles	Cité des Taberneaux	Remplacement des lits du multi-accueil Jacques Prévert et du dortoir de l'école Auriol/Joly, acquisition de mobiliers pour les écoles Blin, Berthelot, Auriol/Joly et végétalisation de la cour de l'école Auriol/Joly	13 023,00 €	18 756,94 €	13 023,00 €	64,10%
	2026-23	Loos-en-Gohelle	Cité 5 - Cité 11	Remplacement de la porte d'entrée et installation d'un volet électrique à la salle de sport Dubois	6 130,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	2026-24	Noyelles-sous-Lens	Quartier du 3/15	Végétalisation des espaces extérieurs et installation d'une pergola et de mobilier dans la cour du groupe scolaire Jean Moulin	4 731,00 €	10 238,82 €	4 731,00 €	46,21%
Montigny-en-Gohelle	2026-25	Libercourt	Quartier De La Haute Voie	Désimperméabilisation, création d'îlots de fraîcheurs et installation de mobiliers ludiques et sportifs dans la cour de l'école élémentaire Curie	9 497,00 €	126 478,15 €	9 497,00 €	7,51%
	2026-30	Montigny-en-Gohelle	Zac Des Deux Villes	Acquisition de mobilier pour l'équipement de salles de classe de l'école Marcel Cachin et réhabilitation des sols de l'école Estienne d'Orves	18 074,00 €	54 097,90 €	18 074,00 €	33,41%

Subventions proposées dans le cadre de l'Appel à projets "modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires" 2026

Territoire	Numéro dossier	Commune	QPV concerné	Nom du projet	Plafond de subvention / commune	Budget total HT éligible du projet	Subvention accordée	Taux de subvention accordée
Lens-Hénin	2026-31	Vendin-le-Vieil	Grande Résidence	Rénovation des plafonds, des murs, des boiseries et des radiateurs des blocs sanitaires du groupe scolaire Jules Ferry	5 087,00 €	11 753,65 €	5 087,00 €	43,28%
	2026-35	Méricourt	Quartiers Du Maroc - La Canche Quartier du 3/15	Rénovation des peintures et des sols et acquisition de mobiliers, de jeux éducatifs et de Tableaux Blancs Interactifs pour équiper des classes de l'école maternelle GINETTE NEVEU, et rénovation des peintures intérieures et du mur de la cour de récréation de l'école Suzanne Lannoy	15 330,00 €	21 792,00 €	15 330,00 €	70,35%
	2026-36	Carvin	Plantigeons - Germinal - République	Implantation d'une aire de jeux dans la cour de l'école maternelle Jacques Prévert	8 926,00 €	31 070,00 €	8 926,00 €	28,73%
	2026-37	Grenay	Cité 5 - Cité 11	Aménagement d'aires de jeux à proximité de la micro-crèche de l'établissement d'accueil du jeune enfant, à l'arrière de la médiathèque	20 015,00 €	22 139,80 €	17 711,84 €	80,00%
	2026-38	Hulluch	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	Remplacement des stores occultants des salles de classe de l'école primaire Yves Cousteau	5 326,00 €	13 768,26 €	5 326,00 €	38,68%
	2026-40	Sallaumines	Les Blanchés Laines Fosse 11 12 13	Remplacement partiel des menuiseries dans le réfectoire de l'école Jean-Jaurès	27 059,00 €	35 824,20 €	27 059,00 €	75,53%
	2026-41	Hénin-Beaumont	Quartiers Zac Des Deux Villes Ponchelet-Kennedy Macé-Darcy	Acquisition de mobiliers, d'Ecrans Numériques Interactifs et leur ordinateur de commande pour équiper les classes des écoles maternelles Dubreucq, Lacore-Carnot et Fallières, et des écoles élémentaires Breuval, Fallières et Michelet	25 736,00 €	35 104,40 €	25 736,00 €	73,31%
	2026-42	Fouquières-lès-Lens	Cité du Transvaal	Rénovation de la toile de verre et mise en peinture de salles de classe à l'école maternelle Jules Ferry	4 597,00 €	6 905,00 €	4 597,00 €	66,57%
	2026-43	Avion	République-Cité 4	Acquisition d'Ecrans Numériques Interactifs et leur ordinateur de commande pour équiper les classes des écoles élémentaires Aragon-Triolet, Romain Rolland et Henri Wallon et Romain	30 951,00 €	37 856,00 €	30 284,80 €	80,00%
	Montreuillois-Ternois	2026-02	Berck-sur-Mer	Les Vérotières	Réfection d'une classe au sein de l'école maternelle "Che Tchou Berckoes" (faux plafond, isolation, peinture, éclairage LED et pose de rideaux)	7 446,00 €	16 794,08 €	7 446,00 €
2026-14		Etaples	Quartier De La Renaissance	Installation de jeux au sol de type "design actif" de la cour du groupe scolaire Rombly	8 192,00 €	10 414,14 €	8 192,00 €	80,00%
							774 416,80 €	

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°7

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 JUIN 2026

APPEL À PROJETS "MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES" 2026

Lors de sa réunion du 30 mars 2026, le Conseil départemental a acté le renouvellement de l'appel à projets « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires » qui permet d'accompagner les communes dont la population vivant en quartier prioritaire est supérieure à 200 habitants, dans la réalisation de projets favorisant les apprentissages et le bien-être des enfants. Ces projets concernent des équipements se situant dans un quartier prioritaire tel que défini par décret 2023-1314 du 28 décembre 2023, ou dans la bande des 500 mètres autour de celui-ci.

L'objectif de cet appel à projets est d'améliorer les conditions d'accueil et de faciliter les apprentissages des enfants pour encourager un éveil et une éducation plus inclusive et bienveillante, en cohérence avec les ambitions des pactes départementaux :

- Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population (pacte des solidarités territoriales),
- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités (pacte des solidarités humaines),
- Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale (pacte des réussites citoyennes).

Depuis 2024, la liste des équipements éligibles a été élargie. En effet, les centres sociaux, espaces de vie sociale, maisons de quartiers, maisons des jeunes et maisons « des 1 000 premiers jours » ont été intégrés en complément des écoles et établissements d'accueil de jeunes enfants. Les projets de « design actif » réalisés dans l'espace public de ces quartiers prioritaires sont également éligibles depuis 2024 pour favoriser l'accès libre à l'activité physique et à la culture.

Ainsi, le Département a pu accompagner en 2024, 48 projets pour un montant total de subvention de 863 316,85 € et 47 projets en 2025 pour un montant total de 894 750,54 €.

Ces projets portaient majoritairement sur des interventions dans des écoles : embellissement des salles de classe et d'activités, amélioration de l'accueil des enfants (peinture, réfection d'éclairage, petits travaux d'étanchéité/isolation) ou transformation des salles de restauration, équipement matériel des écoles et structures d'accueil des enfants (meublier scolaire, salles de motricité, mobilier de restauration scolaire, écrans et vidéoprojecteurs numériques interactifs...).

Plusieurs projets de recomposition/déminéralisation de cours d'écoles, d'aménagement de jardins pédagogiques ou encore d'aménagement d'aires de jeux sur des espaces publics en cœur de quartier prioritaire ont également été accompagnés.

Pour l'année 2026, les équipements éligibles ont été reconduits à l'identique, ainsi que la nature des dépenses concernées. L'équipement ou l'espace public concerné doit toujours se trouver au cœur du quartier prioritaire ou dans la bande des 500 mètres.

Le montant maximum de l'aide attribuée par commune est calculé par rapport aux données de population communales en quartiers prioritaires. L'aide du Département peut atteindre jusqu'à 80% du montant HT des travaux dans la limite du montant maximum de l'aide.

Pour cette année l'appel à projets a été clôturé le 27 avril 2026 : 43 des 57 communes destinataires du règlement de l'appel à projets (74% des communes concernées) ont déposé des demandes. Sur les 43 dossiers reçus, un seul est inéligible car portant sur un équipement sportif non identifié dans les critères de l'appel à projet.

Sur les 42 dossiers éligibles :

- 38 projets concernent des écoles en quartiers prioritaires, dont 9 projets concernent pour tout ou partie la cour d'école ;
- 1 projet concerne un établissement d'accueil de la petite enfance ;
- 2 projets concernent des centres sociaux ;
- 1 projet porte sur des aménagements d'espaces publics en cœur de quartier prioritaire (design actif : aménagements d'aire de jeux ou création d'un parc de sculptures).

Les propositions d'accompagnement, reprises dans le tableau de synthèse figurant en annexe, s'élèvent au total à une mobilisation de 774 416,80 € pour ces 42 communes.

La mise en œuvre de ces subventions départementales s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

- 1- Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental :

Le versement de la subvention sera effectué en une fois.

À réception de l'extrait de délibération du Département attribuant la subvention à la commune, celle-ci doit faire parvenir au Département les éléments suivants avant le 5 décembre 2027 :

- délibération communale acceptant la subvention accordée par le Département,

- plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération signé du maire ou de son représentant,
 - état récapitulatif des dépenses visé par le maire ou son représentant et certifié par le comptable public,
 - factures correspondant au projet,
 - procès-verbal de réception de travaux (uniquement pour les travaux d'aménagement) ou attestation de réalisation du projet signée du maire. Pour les acquisitions, attestation signée du maire certifiant de la conformité de l'usage et la destination de l'achat à la demande déposée,
 - visuels après la réalisation des travaux,
 - copie des supports de communication tels que mentionnés dans les obligations de communication.
 - RIB.
- 2- Le montant de la subvention attribuée respectera les règles suivantes :
- le plan de financement définitif des travaux doit respecter la prise en charge de 20% minimum par le bénéficiaire,
 - la subvention allouée par le Département ne peut pas dépasser 80% du montant total HT des travaux réalisés.
- 3- Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisée pour l'objet initialement décrit.
- 4- L'aide départementale est subordonnée au respect de la réception par les services départementaux de la demande de solde avant le 5 décembre 2027.
- 5- Le porteur s'engage à promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département. Pour ce faire, il conviendra de respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulé « *obligations et contreparties en matière de communication* », consultable sur le site internet du Département : [https : //www. pasdecalais .fr /Partenaires/Contreparties-communication](https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication).

Le versement de la subvention sera conditionné au respect des obligations de communication justifiant de l'aide apportée par le Département.

Pour ce faire, il convient de transmettre au Département tous les éléments qui justifient la promotion et la communication de l'aide apportée :

- visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), photos,
- articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux),
- reportages vidéo (par lien),
- récapitulatif des actions de promotion menées sur le terrain auprès de la population.

Contrôle : le versement de la subvention sera conditionné au respect des obligations de communication rappelées précédemment. Le cas échéant une mise en demeure sera adressée au contractant pour lui rappeler l'obligation du respect des contreparties en termes de promotion et de communication du soutien du Département.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'attribuer, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires » 2026, aux 42 communes, les subventions pour un montant total de 774 416,80 €, pour les opérations reprises en annexe du présent rapport.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-515F02	2041481//90515, 2041482//90515	Fonds de soutien aux quartiers et communes urbaines prioritaires	6 000 000,00	6 000 000,00	774 416,80	5 225 583,20

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY